

Le prix du pain reste inchangé

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-01-2008 22:30:44

Un accord a été signé mardi à Rabat pour la mise en place d'un nouveau système de compensation du blé tendre et des farines de luxe, visant à maintenir inchangé le prix du pain.

L'accord a été signé par le ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, M. Aziz Akhannouch, le ministre délégué chargé des affaires générales et économiques, M. Nizar Baraka, et les présidents de la Confédération nationale de la Minoterie et la Confédération nationale des négociants des céréales et légumineuses.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence notamment du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, M. Saâd Hassar, et le secrétaire général du ministère de l'économie et des finances, M. Abdellatif Loudiyi.

Le nouveau système de compensation vise l'amélioration du système en vigueur par une restitution à l'importation du prix du blé tendre. En effet, le prix du blé tendre a été fixé à 260 DH/quintal et celui de la farine de luxe fabriquée et mise en vente par la minoterie industrielle à 350 dhs. Le prix du pain restera ainsi inchangé à 1,20 DH.

Ce système permettra l'indexation réelle de la subvention aux cours internationaux, le rétablissement des transactions commerciales entre tous les intervenants de la filière moyennant une régulation par des accords de modération et la réduction des délais de paiement de la subvention aux importateurs. Il contribuera également à promouvoir la fluidité du circuit d'approvisionnement.

Le nouveau système sera applicable durant la période allant du premier février au 31 mai prochains. La quantité globale de blé tendre à importer pendant cette période a été fixé, quant elle, à 14 millions de quintaux.

MAP